

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22/06/2020**

DELIBERATION N°2020-01-04

Compte de Gestion de l'exercice 2019

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le seize juin deux-mille-vingt par le Président, se sont réunis au siège du SIIM 94, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....17
Présents.....5
Représentés0

Monsieur François DUCCELLIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINE-COLLET, Responsable Administratif, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCCELLIER, Jean-Pierre MOINEAU, Séverine PETER **Vice-présidents**.

Lesquels peuvent valablement délibérer sans condition de quorum après la première convocation sans quorum de la séance du quinze juin deux-mille-vingt.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le

Et de la publication ou
de la notification
le



Jean-Michel ARBERET
Président

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Badri AHMED, Paulo FERREIRA-NUNES, Sophie LERICQ, Pierre MARTINEZ, Sébastien LE ROUX, Isabelle LORAND, Nicole POLIAN, Anne RAJCHMAN, Albertino RAMAEL, Philippe VIDAL, Jeanne ZERNER, **délégués titulaires**,

Compte de Gestion de l'exercice 2019

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2019 présenté par Madame la Chef de service comptable de la Trésorerie municipale de Vitry-sur-Seine,

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Article 1^{er} : Emet un avis favorable sur le compte de gestion 2019 présenté par Madame la Chef de service comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Vitry sur Seine, qui atteste au vu des balances ci-jointes les résultats suivants, conformément à ceux dégagés par la comptabilité administrative de l'ordonnateur :

- **Résultat brut de fonctionnement :** **1 419 857,57 €**
- **Résultat brut d'investissement :** **314 715,25 €**
- **Excédent brut de l'exercice :** **1 734 572,82 €**

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 1^{er} juillet 2020



Jean-Michel ARBERET
Président
Adjoint au maire d'Arcueil